

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1580

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information : développement économique, numérique, insertion et emploi ; urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Apaisement Presqu'île de Lyon - Bilan de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1580**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information : développement économique, numérique, insertion et emploi ; urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Apaisement Presqu'île de Lyon - Bilan de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour études et travaux

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

Le projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon à Lyon 1er et Lyon 2ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte et enjeux

Le projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon s'inscrit dans la vision d'un "quartier à vivre". Le centre-ville de Lyon, également cœur de la Métropole, doit être accueillant pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, adapté aux enjeux climatiques, porteur d'offre résidentielle, culturelle, économique et sociale, dans le site patrimonial UNESCO de grande qualité et très accessible. Les espaces publics de la Presqu'île en sont une composante majeure. Leur transformation progressive vise à les rendre à la fois généreux, confortables, sûrs, végétalisés, apaisés. Ils favorisent ainsi une meilleure cohésion sociale et intergénérationnelle et permettent de lutter contre les îlots de chaleur, de réduire les nuisances (bruit, pollution, etc.) et d'apporter de la nature en ville. Le périmètre du projet comprend l'ensemble de la zone située entre le boulevard de la Croix-Rousse et la place Carnot.

La dynamique à engager pour la transformation de la Presqu'île de Lyon, à l'horizon 2030, vise à :

- conforter la Presqu'île comme un "quartier à vivre", un quartier habité, mixte, répondant aux besoins des habitants, des actifs, des commerçants, des visiteurs,
- rééquilibrer le partage de l'espace public au profit du confort et de la sécurité des piétons, offrir des rues et places accueillantes pour l'ensemble des habitants et visiteurs, et les préserver ainsi de l'insécurité, en particulier routière et des nuisances qui l'accompagnent,
- développer des lieux de fraîcheur et végétaliser pour adapter les différents quartiers de la Presqu'île aux chaleurs estivales, aménager des espaces de détente, de rencontre, pour tous les publics, où chacune et chacun se sente bien et en sécurité (enfants, adolescents, familles, femmes, seniors, etc.),
- assurer la mixité des usages de ce cœur de Métropole permettant des activités économiques (production, artisanat, etc.), du commerce, du loisir, de répondre aux besoins du quotidien des habitants et de permettre la convivialité et la cohésion sociale,
- améliorer l'accessibilité de la Presqu'île de Lyon en réorganisant les lignes de bus afin que celles-ci soient plus efficaces, en s'appuyant sur un maillage structurant des modes actifs (piétons et cycles), en confortant l'accessibilité piétonne aux pôles multimodaux et en réduisant l'impact des circulations motorisées,

- renforcer la dimension résidentielle de la Presqu'île par la production de logements abordables dans le bâti existant, pour différentes catégories de ménages (familles, jeunes, seniors, etc.), ainsi qu'avec l'encadrement des loyers, la limitation de la vacance et la régulation des meublés de tourisme,

- aménager et mettre en valeur la dimension patrimoniale de la Presqu'île pour faire face au changement climatique et dans le respect de la qualité urbaine et architecturale du site UNESCO et de son plan de gestion.

La transformation des espaces publics, en tant que levier d'action sur toutes les composantes de la ville (mobilités, stationnement, commerce, végétalisation, patrimoine) constitue l'outil principal pour rendre cette Presqu'île plus agréable et inclusive pour l'ensemble des personnes, habitants, actifs, visiteurs, qui la font vivre.

La période 2021-2022 a été consacrée à la mise en œuvre des études préalables permettant de définir et préciser les enjeux et orientations sur diverses composantes du projet : études urbaines et paysagères, études des mobilités, étude sur le tissu commercial et artisanal (socles actifs). Sur certains volets, les études de cadrage se poursuivent en 2023 : diagnostic et plan d'actions sur les volets mobilité, logistique et stationnement, sécurité, construction d'une boîte à outils des zones apaisées, définition d'un programme-cadre pour le vocabulaire urbain et paysager des espaces publics.

Une phase de concertation préalable s'est déroulée du 20 juin au 30 octobre 2022 et le bilan de celle-ci vient compléter le projet de l'apaisement de la Presqu'île de Lyon à l'horizon 2030.

II - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par délibération du Conseil n° 2022-1054 du 14 mars 2022, en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme ; elle s'est déroulée du 20 juin au 30 octobre 2022 selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation destiné à recevoir les remarques du public a été mis à disposition en Mairies des 1er, 2ème et 4ème arrondissements ainsi qu'à l'Hôtel de Métropole et sur la plateforme numérique de concertation jeparticipe.grandlyon.com,

- des avis de publicité, annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable, ont été affichés au siège de la Métropole, en Mairies des 1er, 2ème et 4ème arrondissements et publiés dans la presse,

- une réunion publique d'ouverture à la concertation, réunissant environ 200 personnes, s'est tenue le 4 juillet 2022 à l'Université catholique de Lyon (UCLY), permettant de présenter le dossier et les modalités de concertation, et d'échanger sur le diagnostic et les objectifs du projet,

- 2 réunions publiques de lancement de la concertation, organisées en Mairie du 1er arrondissement les 5 et 7 juillet 2022, réunissant environ 40 personnes, et permettant également de présenter le dossier et les modalités de concertation,

- 3 réunions de proximité s'adressant plus particulièrement aux commerçants et riverains des secteurs concernés par les premières interventions : 2 réunions en Mairie du 1er arrondissement les 4 et 17 octobre, réunissant chacune 70 participants, dont des commerçants et membres du conseil de quartier, et une réunion à l'école Lamartine (Lyon 2ème), réunissant 50 participants dont plusieurs commerçants,

- une permanence sur le marché de la place Carnot le 12 octobre, présentant une exposition sur le projet et permettant des échanges directs entre les élus, l'équipe-projet et les passants,

- 9 rencontres mobiles visant à aller rencontrer directement les usagers et habitants des secteurs de premières interventions à différents moments de la journée et de la semaine. Ce dispositif a permis de recueillir l'avis de 185 personnes à travers l'administration du questionnaire en ligne,

- un atelier acteurs économiques le 19 octobre, réunissant des représentants de commerçants et des organismes représentatifs.

- un atelier Conseil de développement de la Métropole le 20 octobre réunissant 30 participants dont une majorité ne résidant pas sur la Presqu'île de Lyon.

Les contributions ont pu également être envoyées à l'adresse mail : apaisementpresquile@grandlyon.com.

Les comptes rendus des réunions publiques et ateliers sont disponibles sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

Au-delà de la démarche de concertation préalable portant, plus particulièrement, sur l'avenir de la Presqu'île de Lyon, une démarche d'enquête a été déployée sur la Presqu'île visant à interroger 1 000 visiteurs et 1 000 habitants sur leur ressenti par rapport à leur vision de l'existant. Les résultats de cette enquête usages, également disponibles sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com, viennent apporter un éclairage complémentaire et circonstancié au bilan de la concertation.

III - Bilan de la concertation préalable

Ont été recensées :

- une contribution sur le registre déposé à la Mairie de Lyon 2ème,
- aucune contribution sur les registres déposés en Mairies de Lyon 1er, Lyon 4ème et à la Métropole,
- 3 093 contributions sur la plateforme numérique ainsi que 194 propositions recueillant 1 497 votes sur la boîte à idées mise en place sur la plateforme numérique de concertation jeparticipe.grandlyon.com,
- plusieurs courriers reçus de la part d'associations et d'organismes représentatifs d'habitants, de professionnels ou d'usagers de la Presqu'île.

Sur les objectifs généraux du projet, les expressions du public ont porté sur les points suivants :

- la Presqu'île de Lyon est un secteur apprécié pour son cadre de vie, sa dimension de centre-ville concentrant une offre importante de services et de commerces mais aussi sa vie de quartier qui reste vivace dans certains secteurs. Le dynamisme commercial et la qualité paysagère et architecturale des lieux comptent également comme des critères importants d'appréciation de la Presqu'île,
- une attente forte est exprimée par les citoyens pour un développement des espaces verts : le manque d'espaces végétalisés est souligné, aussi bien par les habitants que par les visiteurs de la Presqu'île. Le manque d'espaces de détente et de lieux pour jouer est également largement cité,
- de nombreuses préoccupations exprimées quant aux perspectives de transformation de la desserte : la Presqu'île de Lyon est considérée, aujourd'hui, comme un site très facilement accessible, notamment en transports en commun. Toute évolution du système de desserte pourrait engager des changements de pratiques importants (report modal, recomposition des parcours) et est donc perçue avec inquiétude par les usagers,
- sur les espaces publics, les principales préoccupations exprimées portent sur les sujets de sécurité et de tranquillité : crainte des agressions, dangerosité liée au trafic automobile et aux 2 roues motorisées, nuisances nocturnes (rodéos urbains, nuisances sonores), ressentis d'insécurité dans les espaces publics partagés (conflits avec les trottinettes et vélos),
- le stationnement reste un sujet récurrent d'inquiétude aussi bien pour les habitants que pour les acteurs économiques : des alternatives ou des zones de report du stationnement en dehors de la Presqu'île de Lyon sont attendues dans la perspective d'une baisse du volume en Presqu'île,
- enfin, la perspective d'une extension des zones piétonnes en Presqu'île génère des inquiétudes fortes quant à l'accessibilité future du centre-ville pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Sur les hypothèses d'intervention du projet d'apaisement de la Presqu'île :

- le principe d'apaisement, avec le développement de nouvelles zones piétonnes en Presqu'île, recueille un avis plutôt favorable. Toutefois, un principe de précaution est exprimé par une majorité de citoyens qui s'inquiètent des impacts attendus et des changements induits dans leur organisation quotidienne mais aussi dans les comportements de consommation. Des précisions sont attendues sur les modalités de mise en œuvre du projet et des réponses sont espérées concernant les inquiétudes exprimées (sécurité, stationnement, évolution de la desserte),
- le secteur entre Cordeliers et Terreaux est considéré comme prioritaire à traiter en matière de régulation des circulations. Il compte, à ce jour, peu d'espaces piétons étendus et comprend plusieurs points noirs cités pour leur dangerosité ou leur circulation et source de nuisances (rue Grenette, Terreaux, rue Serlin). La piétonisation de la partie nord de la rue de la République est souhaitée par 62,5 % des répondants du questionnaire,
- la rue Grenette est perçue comme un lieu peu agréable, source de nuisances et de danger lié à la circulation des voitures, et qui constitue une coupure forte en travers de la Presqu'île,
- la place des Terreaux et la place Bellecour sont perçues comme des lieux d'inconfort climatique mais aussi des espaces où la sécurité piétonne reste à améliorer, notamment au niveau des traversées de carrefours,

- le secteur des Pentes de la Croix-Rousse, dont l'apaisement a déjà, en partie, été engagé en avance de phase (modification de l'accessibilité automobile), est considéré comme le 2^{ème} secteur à apaiser en Presqu'île. Les attentes sont fortes pour un renforcement de l'accessibilité aux transports en commun et le développement d'alternatives à la voiture, notamment pour les services de logistique urbaine,
- le secteur de Cordeliers à Bellecour, qui accueille déjà plusieurs rues piétonnes, n'apparaît pas prioritaire dans le cadre des interventions d'apaisement. Cependant, de nombreux avis sont exprimés quant à la situation de la rue de la République piétonne qui génère de nombreux conflits d'usages concernant le partage de l'espace public entre piétons et autres mobilités actives,
- le secteur entre Carnot et Perrache est considéré comme le moins prioritaire pour les citoyens en matière de régulation de la circulation.

Le bilan détaillé de la concertation est joint au dossier. Il est également consultable en ligne sur le site je participe.grandlyon.com. Au vu du bilan de la concertation préalable, les objectifs du projet sont confirmés, le projet peut être poursuivi, en prenant en compte les préoccupations et attentes formulées lors de la concertation.

IV - Modalités d'intervention

Deux leviers de transformation de la Presqu'île de Lyon sont activés dans le cadre du projet d'apaisement : transformation des espaces publics et modification des modalités de desserte du secteur. Le détail du programme de ces actions sera élaboré au 1^{er} semestre 2023 au regard du bilan de la concertation et de la poursuite des études préalables.

Les principes programmatiques sont aujourd'hui établis comme suit.

Sur les évolutions de la desserte, il s'agira de :

- mailler les parcours piétons au sein de la Presqu'île en connectant les zones piétonnes existantes, en résorbant les points noirs piétons, en développant des connexions est-ouest reliant les 2 rives de Saône et du Rhône, et en créant une nouvelle aire piétonne dans le Bas des pentes puis dans le secteur nord de la Rue de la République, les rues Serlin, Arbre Sec et Bât d'Argent
- accueillir 3 Voies lyonnaises : ligne 6 en rive droite du Rhône, ligne 8 entre les ponts Kitchener et Université, ligne 12 entre les ponts Bonaparte et Guillotière,
- améliorer l'accessibilité piétonne aux principaux pôles multimodaux, Hôtel de Ville, Cordeliers, Bellecour,
- augmenter la performance et l'attractivité du réseau de transport en commun en adaptant certains circuits de bus, notamment sur les quais du Rhône et de la Saône et par le secteur des Cordeliers, qui sera réservée aux bus et aux modes actifs, les navettes au cœur de la Presqu'île étant maintenues,
- faire évoluer le plan de circulation automobile, afin de limiter les flux de transit en Presqu'île, tout en garantissant une bonne accessibilité à l'ensemble des commerces, des riverains et des services urbains,

Afin de limiter les flux de transit, il est prévu de mettre en place une zone à trafic limité entre la place Bellecour et la place des Terreaux. Plus précisément, l'accès motorisé à cette zone sera réservé aux riverains, commerçants, livreurs, etc. Les accès aux parkings publics seront maintenus pour tous, depuis les quais.

L'identification précise des ayants-droits et le périmètre exact de cette zone à trafic limité sera concertée avec les habitants, les commerçants et les visiteurs. La transformation des espaces publics sera déclinée comme suit : sur les 9 premières interventions initialement identifiées, 7 projets ont finalement été retenus au regard de la forte adhésion du public lors de la phase de concertation préalable. Les travaux seront engagés sur la période 2023-2025 (démarche de gains rapides) :

- Lyon 1^{er} : montée Saint-Sébastien, rue de la Martinière et place Rambaud, secteur Gare-Bât d'Argent, secteur Plâtière - Meissonier,
- Lyon 2^{ème} : secteur Ferrandière - rue des Quatre Chapeaux, rue de l'Ancienne Préfecture, rue Émile Zola.

L'estimation financière prévisionnelle des travaux pour ces 7 premières interventions est évaluée à 6 310 000 € TTC sur le budget principal et 1 350 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement (date de valeur janvier 2022) répartis comme suit :

Nom de l'opération	Estimation financière prévisionnelle des travaux (en € TTC)	Estimation financière prévisionnelle des travaux relevant du budget annexe de l'assainissement (en € HT)
rue Émile Zola - Lyon 2ème	1 092 000	260 000
rue de la Martinière et place Rambaud - Lyon 1er	2 472 000	270 000
secteur Garet - Mulet - Lyon 1er	475 000	120 000
montée Saint-Sébastien - Lyon 1er	672 000	210 000
secteur Ferrandière - rue des Quatre Chapeaux - Lyon 2ème	330 000	90 000
rue de l'Ancienne Préfecture - Lyon 2ème	590 000	400 000
secteur Plâtière - Lanterne - Lyon 1er	679 000	<i>Estimation à préciser</i>
Total	6 310 000	1 350 000

Dès l'année 2023, une aire piétonne sera mise en œuvre sur le secteur Bas des Pentès dont le périmètre recouvre les rues du Puits Gaillot, Sainte-Catherine, Romarin, Désirée, Terraille, Saint-Polycarpe, Coustou, la petite rue des Feuillants, la rue et la place du Griffon. L'enveloppe prévisionnelle pour la mise en œuvre des travaux de sites bornés est estimée à 350 000 € TTC. Certaines rues du secteur pourront faire l'objet de travaux d'embellissement dont le programme et le montant seront précisés d'ici 2024.

Un programme d'adaptations de voiries sera engagé d'ici 2025 afin de mettre en œuvre les actions de transformations de la desserte : accueil des Voies lyonnaises, réorganisation des itinéraires de bus, refonte du plan de circulation avec la mise en place de la zone à trafic limité. Le programme et le montant de ces travaux seront précisés d'ici 2024.

Plusieurs opérations de requalification seront menées d'ici 2030 sur certains espaces publics emblématiques de la Presqu'île de Lyon. Celles-ci concerneront, dès 2025, la place des Cordeliers (Lyon 2ème), la rue Serlin, la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec (Lyon 1er). Des travaux d'aménagement transitoire seront également engagés en 2025 sur la rue de la République (section nord entre la place des Cordeliers et la place de la Comédie) dans la perspective de sa piétonisation à venir. Enfin, d'ici 2030, d'autres opérations de requalification d'espaces publics majeurs devront également être entrepris, notamment la rue du Président Édouard Herriot.

V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre des études de conception pour l'ensemble des 7 premières interventions. Des études de programmation seront, par ailleurs, engagées pour la définition du programme des espaces publics emblématiques (transitoires ou définitifs) ainsi que pour les adaptations de voirie. Le budget estimatif pour l'ensemble de ces études est de 1 550 000 € TTC sur la période 2023-2024.

L'année 2023 verra également la mise en œuvre des premiers travaux d'aménagement (premières interventions et aire piétonne Bas des Pentès) ainsi que l'engagement des travaux préalables de rénovation de réseaux. Le budget estimatif des travaux, pour la période 2023-2024, est de 3 700 000 € TTC sur le budget principal et 1 350 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Une 1^{ère} autorisation de programme de 1 000 000 € TTC a déjà été mise en place en 2022 pour cette opération.

Il est proposé, pour mener à bien les études et travaux programmés sur la période 2023-2024, d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 4 750 000 € TTC en dépenses sur le budget principal,
- 1 350 000 € HT en dépenses sur le budget annexe d'assainissement.

VI - Principe d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) avec la Ville de Lyon

Le projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon relève de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du code de la commande publique :

- la Métropole, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voiries, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, d'éclairage public et de vidéo protection.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment, technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération. En l'absence actuelle d'un projet, les dépenses ne pouvant être définies, seule la répartition de la prise en charge des compétences peut être approuvée. La Ville de Lyon prendra en charge financièrement les compétences suivantes, réalisées par la Métropole :

- les espaces verts et l'arrosage automatique le cas échéant,
- l'éclairage public y compris les travaux électriques,
- le génie civil de la vidéo protection.

Les dépenses et modalités de cette CTMO entre les 2 collectivités seront détaillées dans le cadre d'une prochaine délibération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Arrête le bilan de la concertation préalable réalisé dans le cadre du projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon.

2° - Approuve :

- a) - les modalités d'intervention et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux des 7 premières interventions,
- b) - les principes d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à déposer l'ensemble des dossiers réglementaires et pièces afférentes correspondantes nécessaires au projet et à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 6 100 000 € en dépenses à la charge :

a) - du budget principal pour un montant de 4 750 000 € TTC en dépenses réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 830 000 € en 2023,
- 2 920 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P09O8921,

b) - du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 1 350 000 € HT en dépenses réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 365 000 € en 2023,
- 985 000 € en 2024.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 100 000 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2023 et suivants - chapitres 20 et 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301477-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
